

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 26

Séance du : 10 décembre 2024

Objet : Aménagement de sécurité Rue de Colombe (RD 13) – Demande de subvention DETR/DSIL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 05 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Afin de sécuriser la rue de Colombe, il est nécessaire de réaliser des aménagements permettant de limiter la vitesse des usagers de la route (projet entériné cette année mais qui n'avait pas été retenu par les services de l'Etat). M. le Maire présente à nouveau le projet et propose d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Aménagement de sécurité	77 000.00 €	Aides publiques :		
Maîtrise d'œuvre (bureau d'études)	5 880.00 €	- Etat (DETR/DSIL)	33 152.00 €	40 %
		- Département (AED)	8 288.00 €	10 %
		- Département (Amendes de police)	24 864.00 €	30 %
		- Apport Commune de Frotey-lès-Vesoul	16 576.00 €	20 %
TOTAUX	82 880.00 €	TOTAUX	82 880.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 82 880 € HT et arrête les modalités de financement,
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 33 152 € soit 40%,

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

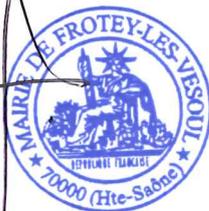
Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA